

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

de l'examen professionnel d'animateur territorial principal de 1^{ère} classe

- Session 2018 -

INTRODUCTION

Il s'agit de la 3^e session de cet examen organisé par le Centre de Gestion de la Vendée, dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de Gestion du Grand-Ouest : Calvados, Côtes d'Armor, Eure, Finistère, Ille et Vilaine, Loire-Atlantique, Maine et Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Maritime et Vendée et relative au fonctionnement de la «coopération concours Grand-Ouest intégrée» du 21 décembre 2012.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

■ Etre animateur principal de 2^e classe et justifier d'au moins un an dans le 5^e échelon
ET

■ Compter au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

■ Dérogation :

Les candidats peuvent être admis à subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'avancement de grade (les conditions doivent alors être remplies au 31/12/2019).

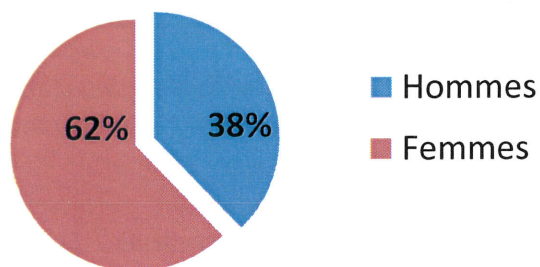
NOMBRE D'INSCRITS/ADMIS A CONCOURIR

Nombre d'inscrits	47
Nombre de rejets	2
Nombre d'admis à concourir	45

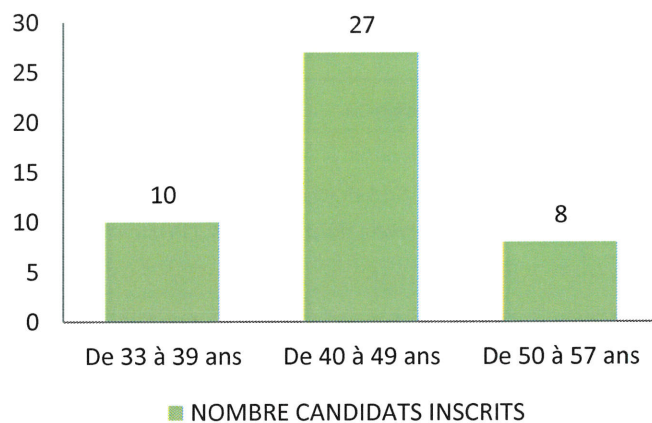
Le nombre d'inscrits est légèrement inférieur à la session de 2016 (57). L'examen a été organisé comme en 2016 pour le Grand-Ouest, ce qui représente 14 départements.

▪ Profil des 45 candidats admis à concourir :

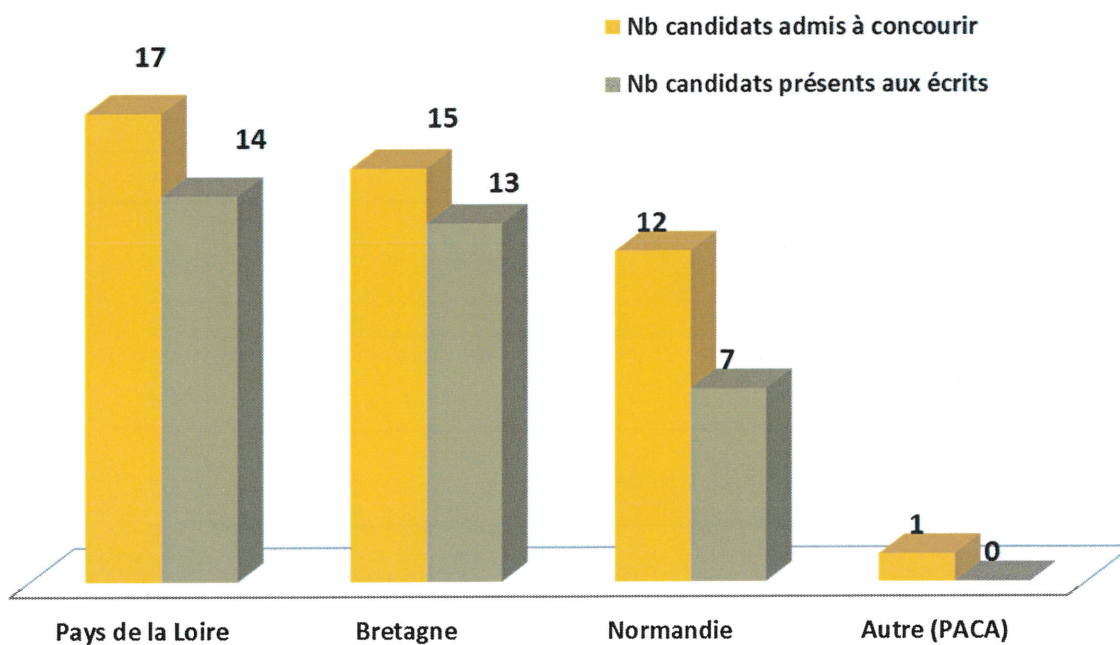
■ Répartition hommes / femmes



■ Répartition par tranche d'âge



■ Répartition géographique :



ÉPREUVE ÉCRITE

- Intitulé de l'épreuve :

Rédaction d'un rapport

- ✚ à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales,
- ✚ assorti de propositions opérationnelles.

(Durée : 3 H ; coefficient 1)

- Date et lieu de l'épreuve écrite :

Elle s'est déroulée le 20 septembre 2018 à la Maison des Communes - 65 rue Képler à LA ROCHE SUR YON, de 14 H à 17 H.

- Chiffres de l'épreuve écrite :

Admis à concourir	Présents aux épreuves écrites	Absents
45	34	24.50 %

- Répartition des notes :

Notes < 5	5 ≤ N ≤ 6.75	7 ≤ N ≤ 7.75	8 ≤ N ≤ 8.75	9 ≤ N ≤ 9.75	10 ≤ N ≤ 14,50	NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS
1	2	7	5	5	14	34
2.90 %	5.90 %	20.60 %	14.70 %	14.70 %	41.20 %	100 %
Note la plus basse : 4.50/20 Note la plus haute : 14.50/20						

- Notation :

- ✚ Anonymat et double correction,
- ✚ Note de 0 à 20.

- Nombre de candidats admissibles :

Seuls les candidats qui ont une note supérieure ou égale à 5/20 à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Sur 34 candidats présents à l'épreuve écrite, **33** candidats ont été admis à passer l'épreuve orale.

ÉPREUVE ORALE

- Intitulé de l'épreuve :

L'épreuve orale consistait en :

Un entretien :

- ✚ ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience,
- ✚ et se poursuivant par des questions permettant d'apprécier :
 - ses connaissances professionnelles,
 - ses capacités d'analyse et de réflexion,
 - ainsi que sa motivation,
 - et son aptitude à exercer des missions d'encadrement.

(durée : 20 mn, dont 5 mn au plus d'exposé ; coefficient 2).

- Dates et lieu de l'épreuve orale :

Elle s'est déroulée sur 3 jours : les 27, 28 et 29 novembre 2018, à la Maison des Communes.

- Chiffres de l'épreuve orale :

Admis à l'oral	Présents à l'épreuve orale	Absent
33	32	3.03 %

- Déroulement de l'épreuve orale :

Les 32 candidats présents à l'épreuve orale ont été reçus par un jury plénier composé de 5 personnes :

- 2 élus locaux,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 2 personnes qualifiées.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de cet examen a adopté la grille d'entretien suivante :

Aptitude à se présenter	5 points
Connaissances professionnelles Capacités d'analyse et de réflexion Aptitude à exercer les missions d'encadrement	12 points
Motivation	3 points

- Répartition des moyennes (écrite + orale) des 32 candidats présents à l'épreuve orale :

$5 \leq M < 10$	$10 \leq M < 12$	$12 \leq M < 14$	$14 \leq M < 17$	NOMBRE DE CANDIDATS
5	13	7	7	32
15,63 %	40,63 %	21,87 %	21,87 %	100 %
Moyenne la plus basse : 7,17/20 Moyenne la plus haute : 16,17/20				

ADMISSION

- Résultat d'admission :

Le jury a fixé le seuil d'admission à 10,00/20.

En conséquence, **27 candidats** sont déclarés lauréats de l'examen professionnel.

- Profil des candidats admis :

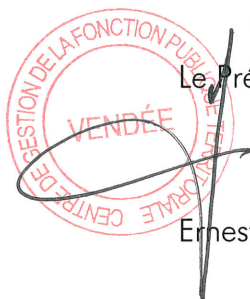
Sur les 27 candidats admis, 18 sont des femmes (66,67 %).

Les candidats admis appartiennent à la tranche d'âge des 33 à 56 ans et sont tous domiciliés dans l'Interrégion du Grand-Ouest.

BILAN 2018 ET COMPARAISON AVEC LES SESSIONS 2016 ET 2014

Session	Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents (épreuve écrite)	Nbre de candidats admissibles	Présents aux oraux	Nbre de lauréats
2018	45	34	33	32	27
2016	57	46	41	39	34
2014	8	6	6	6	6

Fait à La Roche sur Yon, le 27 mars 2019



Le Président du jury,

Ernest NAVARRE